



SECTION DE PARIS

Mél : pjj75@snpespjj.fsu.fr

Lettre ouverte des personnels de l'UEMO Boulanger STEMO Paris Centre

Nous souhaitons informer des conditions dans lesquelles nous devons travailler car elles nous paraissent de plus en plus inadmissibles, autant pour les personnels que pour le public que nous recevons.

A l'ouverture de l'UEMO Boulanger en septembre 2010, aucun local n'est prévu pour son installation. Le seul personnel nommé est hébergé dans les bureaux de la Consultation Familiale.

En janvier 2011, à l'arrivée d'un deuxième personnel, l'UEMO emménage provisoirement dans des locaux, rue de la Fontaine au Roi dans le 11ème arrondissement.

L'équipe s'est totalement constituée en septembre 2011.

Depuis cette installation, nous avons interpellé plusieurs fois l'Administration sur l'inadaptation des lieux à nos missions de service public et sur leur dangerosité.

Nous sommes soutenus par le SNPES et la CGT, notamment lors des audiences à la direction territoriale et à la direction interrégionale tenues à notre demande ou à la leur.

En décembre 2011, nous avons sollicité l'intervention d'une inspection Hygiène et Sécurité des Services Judiciaires.

Depuis, l'Administration nous répond qu'une recherche de location pour un relogement est en cours et nous promet un déménagement à court délai.

Un courrier du responsable H.S.S.T de la Direction Régionale, vraisemblablement écrit suite à sa visite du mois de juillet 2011, atteste du danger pour le personnel en cas d'incendie : « Les équipements contre les risques d'incendie sont présents mais l'on constate qu'en cas d'incendie il n'y a pas d'issue de secours. Le seul escalier existant peut en cas de panique devenir dangereux de par son étroitesse. »

De plus, il est clairement noté que notre lieu de travail est impropre à l'accueil du public, voire dangereux : « ... il peut servir de bureaux mais pas pour accueillir du public comme dans une UEMO classique. Il peut s'avérer dangereux en termes de sécurité car l'escalier n'est pas aux normes. »

Le 12 mars 2012, confrontées à une absence de réponse quant au déménagement promis, nous avons adressé par courrier au Directeur Territorial une alerte au droit de retrait. Cette démarche a été accompagnée par une lettre du directeur du STEMO et du RUE attestant de l'impossibilité pour les personnels de continuer à travailler dans les conditions actuelles de l'UEMO Boulanger.

Le Directeur Territorial nous a reçus le 15 mars 2012 pour nous dire que la signature du contrat de location au 52 boulevard Magenta était en voie de finalisation.

Le 19 mars 2012, nous avons été informés d'un courrier du DT qui répondait à notre alerte au droit de retrait. Sa proposition de fermer l'UEMO, les agents restant à leur domicile, n'avait pas été acceptée par la DIR. Aucune réponse concernant un déménagement ne nous a été donnée.

Il nous a alors été proposé :

d'être répartis dans les autres structures de milieu ouvert du département
d'exercer le droit de retrait et donc de quitter tout lieu professionnel
de continuer à travailler au 25/27, rue de la Fontaine au Roi en attendant la solution de relogement toujours imminente.

Pour rester en accord avec la démarche que nous avons engagée nous avons décidé d'appliquer le droit de retrait.

Le lendemain nous étions informées que, dans notre situation, le droit de retrait n'était pas opposable car une solution de protection nous avait été faite, à savoir être positionnés sur autre structure.

Depuis, les personnels de l'UEMO Boulanger sont donc ainsi missionnés :

- une éducatrice à l'UEMO Porte des Lilas
- une éducatrice à l'UEMO Goubet
- une éducatrice à l'UEMO Saint Sébastien
- une éducatrice à l'UEMO Friant
- une éducatrice et une psychologue à la consultation familiale
- une éducatrice à l'UEAT
- le RUE, soit à la Consultation familiale, soit au milieu ouvert Boulanger
- l'adjointe administrative, soit à l'UEAT, soit au milieu ouvert Boulanger

Nous avons été obligés d'accepter cette proposition sous peine de service non fait.

Nous avons appris en même temps que la dernière proposition de relogement n'avait pas pu être « finalisée » et que donc le déménagement était renvoyé à une date ultérieure.

Une réunion de la Commission Centrale Hygiène et Sécurité doit se réunir. En attendant l'Administration dit qu'elle n'a pas de solution pour nous permettre de travailler dans un lieu unique. Une demande est faite au TGI suite à notre proposition que l'UEMO soit hébergée dans les locaux de l'UEAT.

Aujourd'hui, nous nous questionnons sur le sens et la validité de ce « cadre institutionnel » éclaté, dans lequel nous devons collectivement poursuivre nos missions.

Comment pourrions-nous dans cette dispersion des personnels qui met à mal les bases essentielles du travail éducatif interdisciplinaire, garantir le maintien de suivis réguliers et contenants pour les jeunes.

Combien de temps ce dispositif peut-t-il durer ?

Dans ces conditions, nous estimons que nous ne sommes pas en capacité d'assurer pleinement nos missions. D'ores et déjà nous n'assurons plus de permanences et sommes dans l'impossibilité de répondre aux urgences. Nous ne nous engagerons pas dans de nouvelles mesures.

Paris, le 26 mars 2012